

# BILAN DES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

## DU PAYS DE POUZAUGES

MARS2017-MARS2018

NB : L'état d'avancement de l'action par rapport aux objectifs fixés pour l'année 2017-2018 est représenté par les schémas suivants :

Action entièrement réalisée



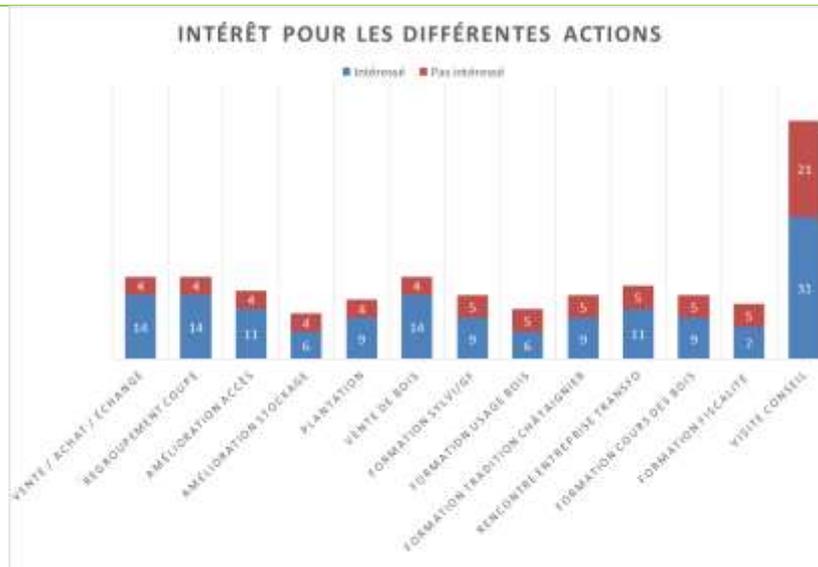
partiellement réalisée



non réalisée



AXE I : Connaissance du territoire	
Objectif pour l'année 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Définir une structure de base de données et la mettre en place</li> <li>*Effectuer une enquête auprès des propriétaires forestiers</li> <li>*Actualiser l'étude de filière et mettre en place un observatoire des prix du bois</li> <li>*Constituer un comité technique référent</li> </ul>
Résultat	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;"> <p>*Base de données mise en place :</p> </div> <div style="width: 65%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 secteurs ayant des problématiques équivalentes ont été définis</li> <li>- 78% de la surface forestière hors Documents de Gestion Durable a été inventoriée (&gt; 1200ha)</li> <li>- Environ 80km de routes forestières ont été inventoriées</li> </ul> <p>Les informations récoltées et cartographiées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les peuplements gérés (dont peupleraies)</li> <li>- Les accrus</li> <li>- Les routes</li> <li>- Les places de dépôts</li> <li>- Les propriétaires forestiers</li> </ul> </div> </div> <p>L'objectif était de compléter cette base de données avec les besoins en bois des communes. Cette estimation étant difficile à effectuer (cf § V), elle n'a pas été intégrée à la base de données.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 20px;"> <div style="width: 30%;"> <p>*Enquête effectuée :</p> </div> </div>

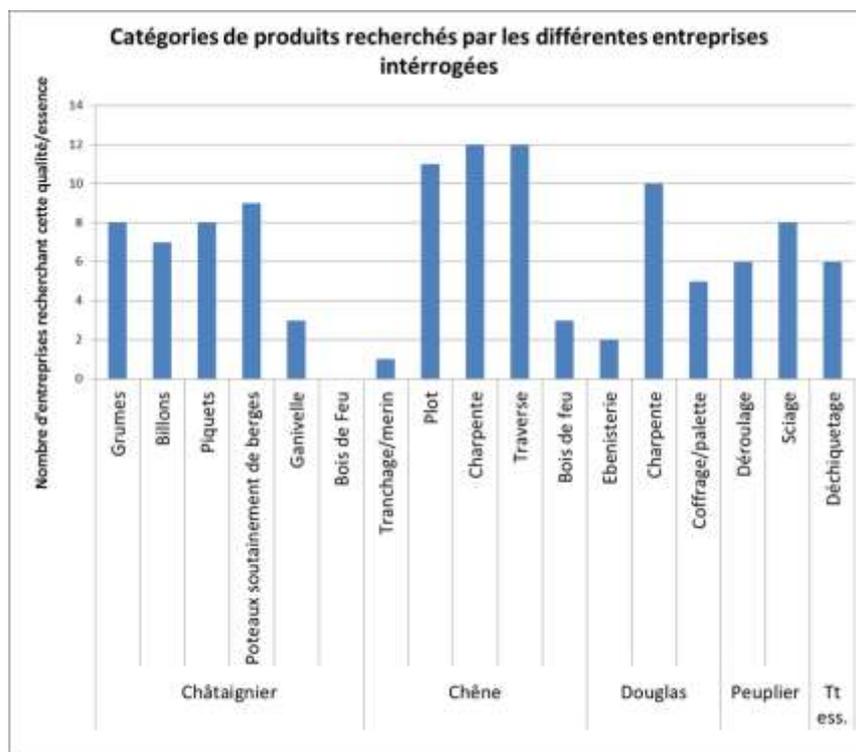


L'enquête a été envoyée aux 310 propriétaires ayant plus de 1ha, avec un taux de réponse de 19%. Une synthèse des réponses leur a ensuite été envoyée, conjointement à une analyse rapide de la cartographie des peuplements.

Les problématiques principales ont pu être identifiées afin de proposer de nouvelles actions pour 2018, entre autre pour prioriser les thématiques de formation.



\*Etude de filière 1<sup>ère</sup> transformation effectuée :



23 exploitants / scieurs et 18 Entreprises de Travaux Forestiers ont été interrogés, dans un rayon de 100km autour de Pouzauges.

**Les données récoltées concernent :**

- le mode d'achat des entreprises (sur pied, bord de route, rendu usine) et/ou le type de prestation proposé
- les essences et qualités recherchées

	<p>- les volumes minimum ou surfaces minimales d'achat ou d'intervention</p> <p>Un observatoire des prix du bois devait être mis en place en parallèle de cette étude de filière. Il y a une réticence importante de la part des entreprises à fournir des données précises : les données récoltées restent très générales et ne permettent pas de mettre en place cet observatoire.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>*Un comité technique référent mis en place :</b></p> <p>1 à 3 référents ont été désignés par commune, élu ou non. Au minimum une rencontre a été organisée par commune, afin d'évaluer les besoins en bois de chacune et, le cas échéant, d'orienter vers un approvisionnement le plus local possible. L'objectif de deux réunions par an est donc tenu, cependant l'implication est variable en fonction des communes.</p> </div> </div>
--	---

Axe III : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local	
Objectif pour l'année 2017	Protéger une partie des éléments boisés à forte valeur paysagère et/ou environnementale
Résultat	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p>A l'heure actuelle, il n'a pas été décidé de classer, au sens de l'urbanisme, certaines forêts ou haies du territoire.</p> <p>Un travail moins ciblé, en lien avec la mise en place du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été réalisé afin d'intégrer les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la fonctionnalité du maillage bocager (eau, biodiversité, érosion, ...)</li> <li>- Améliorer la prise en compte du Code Forestier (entre autre en lien avec les Espaces Boisés Classés)</li> <li>- S'assurer de la prise en compte de l'intérêt économique des zones forestières, en facilitant ou a minima en ne freinant pas les activités d'exploitation forestière.</li> </ul> </div> </div>

Axe IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel	
Objectif pour l'année 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travailler sur le regroupement de propriétaires forestiers pour la gestion</li> <li>-Améliorer le foncier forestier</li> <li>-Mettre en place un outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles et organiser des formations auprès des propriétaires forestiers</li> <li>-Promouvoir la mise en place de documents de gestion durable</li> <li>-Maintenir, restaurer et compléter le réseau de desserte existant</li> </ul>
Résultat	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 20px;">  </div> <div> <p><b>*Regroupement de propriétaires forestiers :</b></p> <p>Deux regroupements d'exploitation sont en cours, sur les communes de Sèvremont et de Montournais. 7 propriétaires sont concernés, pour une exploitation groupée de 8,3ha de taillis de châtaignier. Cela correspond à la totalité des propriétaires intéressés, plus de la moitié prévue dans les objectifs de l'année.</p> </div> </div> <div style="margin-top: 20px;"> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>*foncier forestier :</b></p> </div> </div> </div>



Un travail de mise en relation des propriétaires forestiers acheteurs et vendeurs a débuté, pour 6 propriétés correspondant à une surface de 30,1 ha. La mise en relation a donc été faite pour la totalité des propriétaires forestiers identifiés, ce qui dépasse l'objectif de 10% fixé pour l'année 2017.

Une subvention à destination des acheteurs de petites parcelles boisées a été mise en place pour l'année 2018, afin de faciliter la création d'îlots fonciers plus importants.



\*Outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles et formations auprès des propriétaires forestiers :



4 placettes présentant différentes modalités d'éclaircie du châtaignier ont été mises en place, afin de servir de support de formation, ce qui correspond à l'objectif de l'année.

Le programme de formation est en place pour l'année 2018-2019.

Des subventions sont proposées à partir de l'année 2018 pour le marquage d'éclaircies dans les taillis de chêne et de châtaignier, afin d'aider à l'amélioration de la production de bois de travail sur le territoire.



\*Promotion des documents de gestion durable :

1 CBPS+ de 5,5 ha a été mis en place sur la commune de Sèvremont. La surface totale sous document de gestion représente environ 32% de la surface des forêts de plus de 4ha, encore en dessous de l'objectif de 50% prévu sur les trois ans d'animation. La promotion des documents de gestion sera poursuivie en 2018.

## Axe V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif pour l'année 2017

- mettre en relation les entreprises de la filière bois
- soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel, afin de développer l'utilisation du bois local.
- explorer les débouchés en aménagements extérieurs pour le bois issus de premières éclaircies de taillis châtaignier
- évaluer les besoins des collectivités et mettre en œuvre un aménagement extérieur / une construction en bois local
- Mettre en place des clauses d'utilisation minimales de bois local dans les Zones d'Activité/les lotissements
- Améliorer l'organisation de l'approvisionnement des chaudières locales
- Développer la demande en bois énergie

Résultat

**\*Mise en relation des entreprises de la filière bois :**  
Des rencontres individuelles avec 4 entreprises de 2<sup>nd</sup> transformation ont eu lieu, afin d'échanger sur une potentielle utilisation du bois local. Suite à cela, une réunion d'échange entre artisans, exploitants et propriétaires forestiers a eu lieu, afin de discuter des possibilités de mise en place de « circuits courts bois » sur le territoire.  
Une utilisation locale du bois à destination de la charpente est possible. Le travail de mise en relation est à poursuivre.  
De plus, un travail est en cours avec des menuisiers de Sèvremont, pour un usage de bois local dans la fabrication de mobilier extérieur pour la commune.  
En plus de cela, 2 visites étaient prévues par an, afin de mettre en lien les différents membres de la filière. Cette action sera réalisée en 2018.



**\*Soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel, afin de développer l'utilisation du bois local :**

Aucun projet n'a été identifié à ce jour.

Cependant, l'objectif de cette action était que 90% des projets bois des communes, identifiés lors de l'état des lieux des besoins, utilisent du bois transformé localement. Ceci est le cas pour la totalité des projets identifiés (transformation soit au Pin (79), soit à la Flocellière (85)).



**\*Explorer les débouchés en aménagements extérieurs pour le bois de châtaignier :**

Le débouché en ganivelle, qui est en pleine expansion depuis 2016, correspond tout à fait au type de produits qui peuvent être exploités en première éclaircie de châtaignier. Les premières éclaircies de châtaignier peuvent, grâce à ce débouché, correspondre à des opérations blanches. La solution technico-économique a donc été identifiée, comme prévu dans cette action.





**\* Evaluer les besoins des collectivités et mettre en œuvre un aménagement extérieur / une construction en bois local :**

Les besoins en bois ont été estimés dans chaque commune. L'objectif de départ était de pouvoir définir à long terme les besoins, afin d'effectuer des achats de bois sur pied ou bord de route, permettant de s'assurer de l'origine locale du bois. Cependant, étant donné la difficulté de prévoir les projets d'aménagements à long terme, l'accompagnement de chaque commune devra continuer, afin d'utiliser du bois local dès que possible, en travaillant avec les artisans se fournissant dans le secteur.

Quelques projets d'aménagements extérieurs ont vu le jour : un abri-bus, des lisses, un ponton de pêche, des parcs d'éco-pâturage.

8 communes sur 10 ont effectué au moins un aménagement en bois local. L'objectif sur les trois ans était que toutes les communes effectuent a minima un aménagement en bois local. Le résultat pour l'année 2017 correspond donc aux attentes.



**\* Mettre en place des clauses d'utilisation minimale de bois local dans les Zones d'Activité/les lotissements :**

Un travail sur l'intégration du bois dans le règlement du lotissement de Saint Mesmin est en cours. Un architecte conseil ayant des compétences dans la construction bois sera missionné.

L'objectif donné était que tous les lotissements et zones d'activités utilisent au moins un aménagement en bois local par lot. Le travail sera à poursuivre par la suite.

De plus, un travail en lien avec le service urbanisme est amorcé, afin de ne pas contraindre –voire de favoriser- l'utilisation du bois dans le prochain PLUi.



**\* Améliorer l'approvisionnement des chaufferies bois communales :**

Les chaufferies bois communales présentent des problèmes de développement de mâchefer, dus à la mauvaise qualité des plaquettes en entrée. Un test de criblage du bois est donc prévu pour l'année 2018, afin d'améliorer la qualité des plaquettes, ce qui répond aux objectifs d'amélioration fixés.



**\* Développer la demande en bois énergie :**

Une réunion, à destination des élus des communes, a eu lieu, afin d'identifier les potentiels nouveaux projets de chaufferies sur le territoire. Peu de potentiel au niveau des projets communaux a été identifié (équipements à chauffer de façon ponctuelle, grande distance entre différents bâtiments, ne pouvant être raccordés par un réseau de chaleur, ...).

L'objectif sur le temps d'animation de la charte est de faire naître a minima un projet collectif et d'accompagner les projets agricoles. Ce travail avec les autres porteurs de projets potentiels sera à effectuer par la suite.

## Axe VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local

Objectif pour l'année 2017

- Sensibiliser le grand public et les scolaires
- Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux usages des bois locaux
- Organiser des formations pour les agents des collectivités sur l'usage des bois locaux
- sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux
- informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés

Résultat



\*Sensibiliser le grand public et les scolaires :

Des panneaux d'information sur la gestion du Bois de la Folie, ont été installés, afin d'expliquer les raisons de la mise en place de cloisonnements d'exploitation.

En plus de cela, il était prévu une à deux interventions auprès des scolaires. Un programme pédagogique est en cours de préparation en partenariat avec le CPIE Sèvre et Bocage sur la thématique de la gestion forestière et du bois.



\*Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux usages des bois locaux.

Une formation à destination des propriétaires forestiers a été proposée pour avril 2018, sur la thématique de la filière bois et des débouchés (cf §IV). L'objectif était de proposer 5 visites (scierie, ...) pour l'année 2017. Aucune visite n'a été organisée en tant que telle, mais les conseils individuels auprès de 51 propriétaires ont pu permettre d'aborder de tels sujets.



\*Organiser des formations pour les agents des collectivités sur les usages des bois locaux :

- 1 journée visite sur l'utilisation du bois local (Cerizay, Le Pin, Montournais)
- 1 réunion d'information sur les possibilités d'intégration du bois local dans les marchés publics.
- 1 réunion sur la mise en place des chaufferies bois
- 1 visite de bâtiment E+C- à Saint Hilaire de Riez (organisée par Atlanbois)

Cela va au-delà des 2 visites par an prévues dans les objectifs.

\*Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux :



• Plusieurs articles dans le journal local (ouest France) et dans les bulletins communautaires

- 2 chantiers jeunes, animés par les services techniques de deux communes (Réaumur, Chavagnes les redoux), pour la construction de lisses en châtaignier.
- Participation à l'Alliance Bois Construction-Rénovation Régionale : les élus du Pays de Pouzauges se sont engagés à intégrer le bois dès que possible dans la construction de bâtiments publics.
- Un travail est en cours avec le service emploi pour informer les demandeurs d'emploi sur les différents métiers de la filière forêt-bois.

Ces actions dépassent les objectifs fixés au départ. Et complètent les journées de visites et d'informations, qui étaient autant à destination des agents des collectivités que des élus, pour lesquels l'objectif de 2 formations par an est atteint.

Un autre objectif était de proposer un évènementiel sur le bois. Cette action sera à prévoir pour l'année 2018.



**\*Informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés :**

Un livret récapitulatif à destination des propriétaires forestiers, sur la gestion de leurs bois et les interlocuteurs en forêt privée devait être rédigé en 2017. Il le sera en 2018.

# BILAN DES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

DU PAYS DE POUZAUGES

MARS2018 - MARS2019

NB : L'état d'avancement de l'action par rapport aux objectifs fixés pour l'année 2018-2019 est représenté par les schémas suivants :

Action entièrement réalisée



partiellement réalisée



non réalisée



## AXE I : Connaissance du territoire

Objectif pour l'année 2018

- \*Apports de compléments à la base de données
- \*Observatoire des prix du bois
- \*Comité technique boisement

Résultat

 **\*Apports de compléments à la base de données :**  
 Un travail complémentaire sur la desserte forestière a été effectué en 2018. Les points noirs de la desserte (sorties, talus, fossés, places de dépôt (état), pente...) ont été géolocalisés, afin d'évaluer les problématiques générales de desserte à l'échelle des massifs ayant un potentiel de production important. Il en ressort :  
 - un manque de places de dépôt ou de retournement pour les camions grumiers.  
 - une présence importante de sentiers, mais dont beaucoup ne sont pas accessibles par les engins de débardage.

Les coordonnées des propriétaires forestiers (adresses e-mail, numéro de téléphone) ont été complétés en cours d'année.

 **\*Observatoire des prix du bois :**  
 Cette action prévue lors du diagnostic n'a pas été poursuivie directement avec les acheteurs de bois, mais en collaboration avec les gestionnaires forestiers professionnels travaillant en Vendée, en s'appuyant sur leurs ventes de bois. Ces données sont retransmises aux propriétaires le souhaitant.

 **\*Comité technique boisement :**  
 Le comité technique boisement s'est réuni une fois au cours de l'année, pour la visite de l'entreprise Trichet Environnement. En dehors de cette rencontre l'implication de chaque référents est variable :

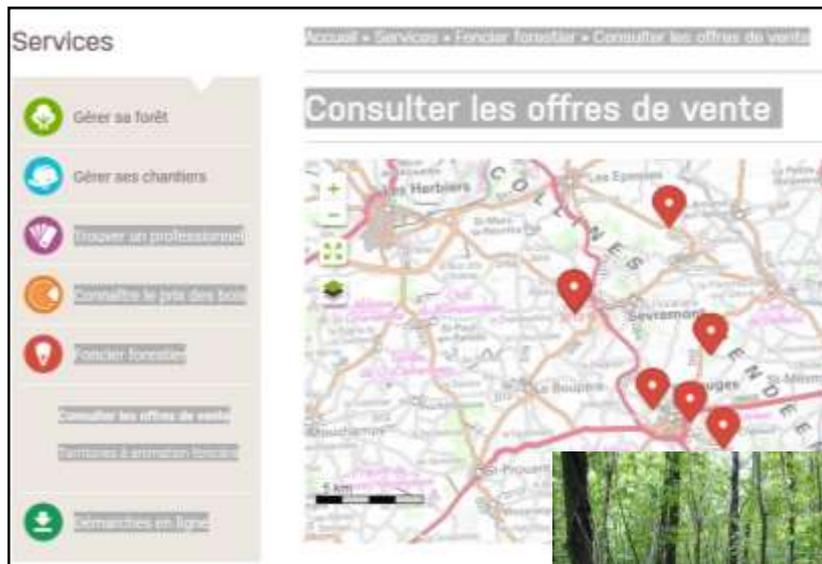


- commande de mobiliers en bois local grâce aux référents de Sèvremont et Montournais (cf photo),
- valorisation d'une coupe de douglas et de peupliers grâce aux référents de Sèvremont,
- modification d'un marché pour intégrer l'utilisation de feuillus français grâce aux référents de la Meilleraie Tillay,
- mise en place d'un poulallier en bois local avec un artisan de la Meilleraie Tillay grâce à aux référents de la commune.
- plantation de haies et utilisation de paillage bois local dans les communes de Saint-Mesmin et du Boupère grâce aux référents de

	ces communes.
--	---------------

<b>Axe III : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local</b>	
Objectif pour l'année 2018	Protéger une partie des éléments boisés à forte valeur paysagère et/ou environnementale
Résultat	 <p>Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du pays de Pouzauges, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la thématique du bocage a été créée, afin de préserver les forêts et les haies du territoire. Sans qu'un classement ait été décidé, il est demandé une compensation lors du défrichement des boisements et des haies. Cette compensation est de 1 pour 1 dans les zones A et N, et de 2 pour 1 dans les zones Np (naturelle protégées). Ces zones Np correspondent aux zones de la Trame Verte et bleue identifiées comme prioritaires.</p>

<b>Axe IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel</b>	
Objectif pour l'année 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travailler sur le regroupement de propriétaires forestiers pour la gestion</li> <li>-Améliorer le foncier forestier</li> <li>-Organiser des formations auprès des propriétaires forestiers</li> <li>-Promouvoir la mise en place de documents de gestion durable</li> <li>-Maintenir, restaurer et compléter le réseau de desserte existant</li> </ul>
Résultat	<p>L'ensemble de ces actions a été mené par le CRPF Bretagne – Pays de la Loire</p>  <p><b>*Regroupement de propriétaires forestiers :</b> Deux regroupements d'exploitation sont en cours, sur les communes de Sèvremont et de Montournais. 18 propriétaires sont concernés, pour une exploitation groupée de 9,7ha de taillis de châtaignier. Cela correspond à la totalité des propriétaires intéressés, plus de la moitié prévue dans les objectifs de l'année.</p>  <p><b>*Foncier Forestier :</b></p>



Deux réunions ont eu lieu en 2018, afin d'informer les propriétaires forestiers sur la mise en place du volet « foncier forestier » sur le site internet La Forêt bouge. Ces réunions ont pu regrouper au total 24 propriétaires forestiers. Suite à cela, 13 propriétés ont été mises en vente sur le site internet La Forêt bouge, c'est-à-dire 54% des propriétaires identifiés.



\*Organiser des formations auprès des propriétaires forestiers

Six formations ont été organisées sur l'année 2018-2019, avec une participation moyenne de 10 propriétaires. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Les organismes de la filière et les débouchés (17 avril 2018, Saint Mesmin) : 15 participants
- La sylviculture du châtaignier (6 juin 2018, Pouzauges) : 13 participants
- Les regroupements de coupe (19 septembre 2018, Montournais) : 11 participants
- L'exploitation forestière et la vente de bois (7 décembre 2018, Pouzauges) : 13 participants
- La sylviculture du chêne (16 janvier 2019, Chavagnes-les-redoux) : 4 participants
- Les documents de gestion durable (29 mars 2019, Pouzauges) : 5 participants



\*Promouvoir la mise en place de documents de gestion durable :

1 CBPS+ de 3,3 ha a été mis en place sur la commune de Montournais. La surface totale sous document de gestion représente environ 32% de la surface des forêts de plus de 4ha, encore en dessous de l'objectif de 50% prévu sur les trois ans d'animation. La promotion des documents de gestion sera poursuivie en 2019.

Des conseils individuels ont été apportés auprès de 26 propriétaires sur l'année, pour l'équivalent d'une surface de 82ha. Les principaux questionnements concernent la sylviculture, l'exploitation et la vente de bois.

Dans le cadre de la gestion durable, et de l'amélioration de la qualité des peuplements forestiers, des subventions ont été allouées par la Communauté de Communes, afin de soutenir la conversion de taillis en futaie. 4ha de taillis de chêne et 1,8ha de taillis de châtaignier ont été convertis grâce à cette subvention en 2018.

## Axe V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif pour l'année 2018

- Mettre en relation les entreprises de la filière bois
- Soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel, afin de développer l'utilisation du bois local.
- explorer les débouchés en aménagements extérieurs pour le bois issus de premières éclaircies de taillis châtaignier.
- Mettre en œuvre un aménagement extérieur / une construction en bois local
- Mettre en place des clauses d'utilisation minimales de bois local dans les Zones d'Activité/les lotissements
- Garantir la durabilité de l'approvisionnement des chaudières locales
- Développer la demande en bois énergie

Résultat



\*Mettre en relation les entreprises de la filière bois :

Une première réunion de rencontre entre les différents organismes de la filière bois (propriétaires forestiers et agriculteurs, exploitants et scieurs, menuisiers et charpentiers), a eu lieu le 28 mars, à Pouzauges, et a regroupé 23 acteurs.

Cette réunion a permis de mettre en avant les possibilités de transformation du bois local en charpente, ainsi que les difficultés de transformation pour la menuiserie (délai de séchage et/ou séchoir non présent sur le territoire).



Suite à cette réunion, une journée d'échange sur la filière bois a eu lieu le 28 septembre, sur les communes du Boupère et de Sèvremont. Elle a regroupé 21 participants, membres de l'amont et de l'aval de la filière. La matinée a été consacrée à la gestion et à l'exploitation forestière, avec l'exemple d'une éclaircie résineuse dans la forêt de la Pelissonnière. L'entreprise de gestion forestière Hermouet Forêt, a expliqué le travail de marquage effectué et le type de sylviculture choisi,

tandis que l'entreprise de débardage à cheval, Longs Crins, a pu faire connaître son activité, en terminant par une démonstration. L'après-midi était quant à elle consacrée à la transformation du bois, avec la visite de la scierie de la Flocellière, la SARL Chaumieau, et d'une entreprise de charpente utilisant du bois local à Saint Michel Mont Mercure : les Charpentes Bois Delhomme.



\*Soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel afin de développer l'utilisation de bois local

La scierie de La Flocellière avait pour projet, en 2018, de rénover et d'effectuer une extension de son bâtiment, ainsi que d'acheter du matériel neuf, permettant d'augmenter le volume de bois transformé et de diversifier sa production. Cet investissement permettait l'installation de deux nouveaux associés. Une recherche de subvention et la mise en lien avec l'accompagnateur économique de la Communauté de Communes ont été effectuées. Cependant aucun dispositif n'a convenu au contexte. En effet, les investissements étaient d'un montant trop faible pour le dispositif FEADER, le dispositif LEADER ne comportait plus de budget sur les lignes correspondantes, et l'entreprise n'était pas éligible au dispositif « Initiative Vendée Bocage », au vu de sa structure juridique.



\*Explorer des débouchés en aménagements extérieurs pour le bois de première éclaircie des taillis de châtaignier



Contrairement à ce qui était envisagé en 2017, l'exploitation en éclaircie pour la valorisation en ganivelles ne paraît économiquement pas viable, au vu du faible volume sorti.

Deux expériences ont donc été menées sur l'année 2018 :

- une première éclaircie tardive, pour la conversion d'un taillis de châtaignier, a été effectuée par l'entreprise d'exploitation Ekobois, avec abattage manuel et débardage mécanisé,

pour une valorisation en ganivelle.

- une première éclaircie, effectuée sur des taillis de châtaigniers ayant une dizaine d'années (donc, effectuée à temps), a été réalisée par des particuliers pour une vente en bois de chauffage.

Le bilan économique de ces deux éclaircies sera effectué en 2019.



\*Mettre en œuvre un aménagement/une construction utilisant du bois local

Les élus référents des communes ont permis la mise en place d'un certain nombre d'aménagements en bois locaux (mobilier extérieur dans les bourgs, poulailler, bancs le long des sentiers pédestres, ...).



La communauté de communes a aussi mis l'accent sur l'utilisation du bois local dans ses aménagements extérieurs pour l'année 2018 : panneaux d'entrée des sentiers pédestres, aménagements d'espaces verts... Une ligne était en effet ciblée sur la gestion différenciée des espaces verts, dans le dispositif d'état TEPCV. Cela a permis, à chaque fois que possible, d'intégrer du bois local dans les nouveaux espaces verts aménagés.

Dans le but de favoriser l'utilisation du bois local dans la construction, un appel à projet a été lancé en janvier 2019. L'objectif est de soutenir la construction ou la rénovation d'un bâtiment en matériaux biosourcés, à destination du logement, densifiant l'enveloppe urbaine existante. En lançant cet appel à projets, la Communauté de Communes répond en même temps aux problématiques de mise à disposition de logements pour les nouveaux arrivants sur le territoire, et d'économies de foncier.

Le projet sera sélectionné en 2019-2020. Une communication sera effectuée sur ce projet, afin de mettre en avant les possibilités d'utilisation du bois local, auprès des particuliers souhaitant construire ou rénover sur le territoire.



**\*Mettre en place des clauses d'utilisation du bois local dans les Zones d'Activité et les lotissements, et prendre des engagements pour les espaces et constructions**

La Communauté de Communes a signé, le 31 mai 2018, l'Alliance Bois Construction Rénovation en Pays de la Loire. Par celle-ci, elle s'engage :

- à utiliser du bois dans la construction et la rénovation dès que possible.
- à communiquer sur le sujet
- à inscrire la construction et la rénovation bois en tant qu'action de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- à accompagner la filière bois locale, en encourageant une gestion durable des boisements, en parallèle d'une diversification des débouchés.
- à sensibiliser la population sur les nombreux avantages de la construction bois
- à effectuer un bilan annuel de l'utilisation du bois dans la construction/la rénovation sur son territoire et à le mettre à disposition de l'Alliance bois.
- à soutenir le développement de la contractualisation amont-aval de la filière bois.



De plus, concernant l'aménagement : dans le cadre de la mise en place de PSMV (Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur) sur le territoire, les ouvertures bois seront favorisées.

Une intégration de bois local dans les aménagements extérieurs est envisagée pour le lotissement de la Pommeraie sur Sèvre (ponton, barrières...)



**\*Garantir la durabilité de l'approvisionnement des chaudières locales**

Un test de criblage a été effectué en 2018. Le résidu de criblage a été vendu en paillage animal et végétal (notamment dans le cadre des plantations de haies financées par le dispositif national TEPCV).



L'économie d'entretien est importante pour les communes, et la valorisation du résidu permet de financer en partie l'opération, qui sera donc renouvelée.

De plus, la totalité de l'approvisionnement vient d'exploitations agricoles possédant et suivant un Plan de gestion durable du bocage. La pérennité de l'approvisionnement est donc assurée.



**\*Développer la demande locale en bois énergie.**

Le travail sur le développement de la demande locale en bois énergie sera à mener en 2019. En 2017, il avait été identifié un faible potentiel dans les projets communaux. Le travail de 2019 consistera à impulser des projets auprès d'autres acteurs du territoire (agriculteurs, entreprises...).

**Axe VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local**

Objectif pour l'année 2017

- Sensibiliser le grand public et les scolaires
- Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux usages des bois locaux
- Organiser des formations pour les agents des collectivités sur l'usage des bois locaux
- sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux
- informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés

Résultat



**\*Sensibiliser le grand public et les scolaires :**



Un programme d'éducation à l'environnement a été mis en place, en partenariat avec le CPIE Sèvre et Bocage, sur l'année 2018-2019. Ce programme avait pour objectif de faire découvrir la gestion forestière et la filière bois aux classes de CE2-CM1 de l'école primaire de Pouzauges.

Le programme a eu lieu sur 5 séances : la plantation, la découverte de la biodiversité en forêt, la sylviculture et l'exploitation forestière, les métiers de la forêt et du bois, la réutilisation du bois.

Une classe de 28 élèves a participé à ce

programme en 2018-2019.



De plus, des animations ont eu lieu dans le cadre de la journée internationale des forêts, le 21 mars. Plusieurs animations ont eu lieu sur la thématique de la forêt et du bois tout au long de la semaine :

- une balade en forêt avec les assistantes maternelles du Pays de Pouzauges et les enfants : découverte autour des 5 sens
- un ciné-débat autour du film « Le Temps des forêts »
- une soirée contes autour de la forêt, pour les 0-3 ans, organisée avec les bibliothèques à

## Montournais

- des jeux autour de la forêt et du bois, organisés avec le Centre de Loisir du Boupère
- une visite-découverte du métier de menuisier, au Boupère
- une permanence forestière à la communauté de communes, à Pouzauges
- un échange avec un gestionnaire forestier professionnel, à propos de son métier, auprès de jeunes et de chercheurs d'emploi
- une rencontre avec un paysagiste sur les possibilités d'utilisation du bois local en aménagements paysagers, pour les hébergeurs du Pays de Pouzauges, sur la commune de Sèvremont.
- des découvertes naturalistes pour les 6-12 ans, autour de la forêt, en partenariat avec le Manoir de Réaumur, à Réaumur.

Au total, environ 120 personnes (adultes, enfants, habitants du territoire, entreprises, propriétaires forestiers...) ont participé à ces animations. Les animations auprès des enfants ont connu des retours très positifs, et seront renouvelées en 2019-2020. Pour ce qui est des animations auprès des adultes (chercheurs d'emploi, hébergeurs...), les créneaux et horaires seront à revoir, car malgré l'intérêt porté sur le sujet, elles ont connu une plus faible participation. La communication pour 2019-2020 devra être revue pour une plus grande efficacité.



\*Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux usages des bois locaux.

L'objectif de cette action était entre autre de faire connaître la filière bois aux propriétaires de boisements, et de les mettre en lien avec les entreprises.

Pour cela, 8 comptes d'entreprises ont été créés sur le site internet « La Forêt bouge » ; les autres acheteurs de bois intervenant localement possédaient déjà un compte sur le site. Cette action permettra aux propriétaires d'avoir plus facilement accès aux coordonnées des acheteurs de bois travaillant autour de Pouzauges. Une communication spécifique a été mise en place à ce sujet (via des courriers aux propriétaires, des articles sur les sites internet de la communauté de communes et sur le journal communautaire).



Le conseil individuel auprès des 26 propriétaires forestiers rencontrés, ainsi que les réunions sur le regroupement de coupes, ont pu servir à informer les propriétaires sur les usages des bois locaux et la filière bois locale. La première formation de l'année (avril 2018) a eu lieu à ce sujet. Elle a permis de réunir 15 propriétaires forestiers, avec entre autre la visite d'une entreprise de fabrication de piquets de châtaigniers.



\*Organiser des formations pour les agents des collectivités sur les usages des bois locaux :

Deux visites ont eu lieu, en 2018, pour accueillir les élus de territoires extérieurs à Pouzauges, afin de leur présenter les actions menées dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire. Les visites de la chaufferie bois du Boupère, ainsi que de l'entreprise de transformation de bois issus de l'exploitation de châtaigniers au Pin (79), ont permis de montrer aux visiteurs les différents usages des bois ligériens.

Les élus et agents techniques du territoire ont aussi pu visiter une autre entreprise de transformation du bois issu de l'exploitation de châtaigniers : Trichet Environnement, à Venansault (85).

Ces deux entreprises s'approvisionnent dans un rayon de 100km autour de leur siège, ce qui correspond en grande majorité aux châtaigneraies du haut bocage vendéen.

\*Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux :

- Plusieurs articles dans le journal local (Ouest-France) et dans les bulletins communautaires ont été publiés : Appel à projet biosourcé, retours sur la journée filière, retours sur le programme pédagogique à destination des écoles...



Communication à l'occasion du marché de producteurs proposé par l'office de tourisme le 12 août 2018 :

Des aménagements en bois locaux (ganivelles, paillage, bancs, barrières) ont été installés, chacun avec une enseigne communicant l'essence de bois utilisée et l'entreprise de transformation l'ayant fabriqué.

Participation à la foire d'automne des artisans de Pouzauges :

Atlanbois était présent à la Foire d'Automne organisée par l'association des entreprises de Pouzauges, au sein du Salon de l'Habitat tenu par la Communauté de Communes. Le stand a permis de communiquer sur la construction bois et les possibilités d'utilisation du bois local dans la construction.

Participation à l'opération « C dans la boîte » :

Cette action a été menée dans le cadre du programme de découverte des entreprises à destination des jeunes du Pays de Pouzauges. Organisée par le service économique de la Communauté de communes et le club d'entreprises du Pays de Pouzauges, cette opération a permis notamment à deux classes (4<sup>ème</sup> de la MFR et T<sup>ales</sup> du Lycée de Pouzauges) de visiter l'entreprise de charpente traditionnelle, Les Charpentes Bois Delhomme, travaillant du bois de pays.





**\*Informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés :**

Un livret récapitulatif à destination des propriétaires forestiers, sur la gestion de leurs bois et les interlocuteurs en forêt privée a été rédigé au cours de l'année.

Il sera distribué en 2019 auprès des propriétaires de plus de 1ha du territoire, qui pourront y trouver les informations suivantes :

- localiser son bois, connaître les accès et les règles d'entretien
- gérer son bois
- faire exploiter son bois
- informations sur les transactions, la fiscalité et les aides en forêt
- les contacts en Pays de la Loire (organismes publics et entreprises)

## BILAN DES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

### DU PAYS DE POUZAUGES

MARS 2019 – MARS 2020

NB : L'état d'avancement de l'action par rapport aux objectifs fixés pour l'année 2019-2020 est représenté par les schémas suivants :

Action entièrement réalisée



partiellement réalisée



non réalisée



<b>AXE I : Connaissance du territoire</b>	
Objectif pour l'année 2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Apports de compléments à la base de données</li> <li>* Observatoire des prix du bois</li> <li>* Constituer un comité technique référent</li> </ul>
Résultat	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div> <p><b>* Apports de compléments à la base de données :</b></p> <p>Un travail complémentaire a été effectué, en lien avec la mise en place du PCAET, sur le recensement des parcelles éligibles au label bas carbone. Les parcelles de taillis de châtaignier vigoureuses et de surface assez importantes ont été sélectionnées. Un calcul du carbone additionnel potentiellement stockable, en fonction de l'itinéraire choisi, a été effectué par parcelle.</p> </div> </div>

Cette base de données servira à interroger :

- d'une part les propriétaires souhaitant éclaircir leurs parcelles
- d'autre part les entreprises locales souhaitant compenser leurs émissions en finançant des projets Carbone +.

Un inventaire de biodiversité potentiel est lancé début 2020 sur toutes les propriétés possédant un document de gestion durable. Cet inventaire sera la base pour donner des conseils spécifiques à chaque propriétaire sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de ses bois.

Les coordonnées des propriétaires forestiers (adresses e-mail, numéro de téléphone, information sur les changements de propriétaires) ont été complétés en cours d'année.



\*Observatoire des prix du bois :

Comme en 2018, en collaboration avec les gestionnaires forestiers professionnels travaillant en Vendée, les prix moyens des ventes de bois sont transmis aux propriétaires le souhaitant.



\*Comité de référents sur la charte :



Le comité de référents sur la charte s'est réunie une fois au cours de l'année, pour la visite de l'entreprise Piveteau Bois. En dehors, de cette rencontre l'implication de chaque référent est variable :

- suite de la commande de mobiliers en bois local (Sèvremont)
- claustra en bois local (cf ci-joint) et projet d'extension de l'école en bois local (Le Boupère)
- suivi des coupes de bois aux Justices (Sèvremont)
- recherche d'acheteurs de bois de chauffage pour les ventes de bois de chauffage chez des particuliers (Sèvremont)
- recherche des anciens propriétaires (lorsque le cadastre n'est pas à jour) et d'acheteurs de parcelles de bois (Monsireigne, La Meilleraie-Tillay)
- recherche des nouveaux propriétaires de parcelles de bois (Réaumur)
- proposition d'un regroupement de coupes en lien avec une exploitation de la ville (Pouzauges)

### Axe III : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local

Objectif pour l'année 2019-2020

Suivi du PLUi

Résultat



Les données de déclaration PAC doivent être fournies par les services statistiques de la DRAAF. Ces données serviront de base pour le suivi des arrachages et les demandes de replantation de haies et de bosquets par le service urbanisme de la communauté de communes. Une demande a été faite pour obtenir les déclarations PAC annuelles. Les données seront fournies en fonction de la politique de diffusion des données qui sera en vigueur à ce moment-là.

## Axe IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel

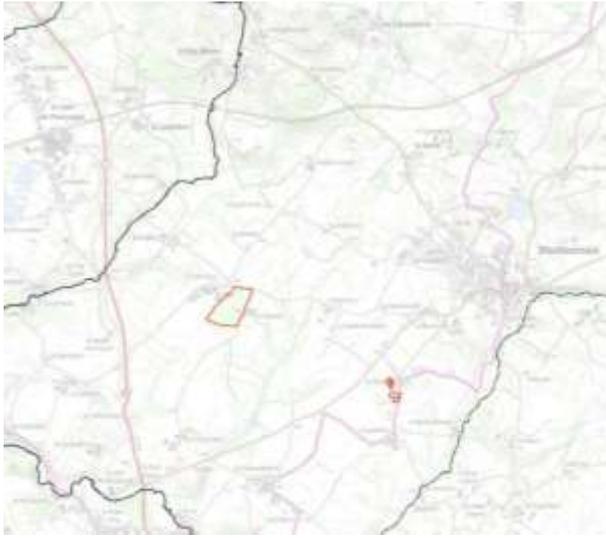
Objectif pour l'année 2019-2020

- Travailler sur le regroupement de propriétaires forestiers pour la gestion
- Améliorer le foncier forestier
- Organiser des formations auprès des propriétaires forestiers
- Promouvoir la mise en place de documents de gestion durable
- Maintenir, restaurer et compléter le réseau de desserte existant

Résultat



\*Regroupement de propriétaires forestiers :



Le travail sur les regroupements de propriétaires a eu pour but, en 2019, de finaliser les regroupements de coupes déjà prévues. A cela se sont rajoutés 4ha de coupes, appartenant à 4 propriétaires, sur la commune de Montournais. Cela concerne la totalité des propriétaires intéressés pour le châtaignier. En effet, les propriétaires de parcelles, dès 1ha, peuvent vendre leurs bois assez facilement dans le secteur et il n'a donc pas été nécessaire d'effectuer de regroupements.



\*foncier forestier :



Six nouvelles propriétés ont été mises en vente en 2019, avec ou non la création de nouveaux comptes sur le site internet La Forêt Bouge. Cela équivaut à une mise en vente de 3,9ha additionnels (dont 1.18ha mis en vente sur la Forêt Bouge).

Deux subventions à destination des acheteurs de petites parcelles boisées ont été accordées, pour le regroupement foncier de 2.2ha d'une part et 1ha d'autre part.



\*Outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles et formations auprès des propriétaires forestiers :



Deux nouvelles parcelles ont été rajoutées aux parcelles de suivi : une parcelle en seconde éclaircie à la Baire (Sèvremont), et une parcelle en première éclaircie dynamique à la Bernardière (Sèvremont)



Quatre formations ont eu lieu sur l'année 2019-2020, une de moins que ce qui était prévu. Une visite de scierie était prévue en janvier et n'a pas pu avoir lieu, les deux dernières formations ont donc été combinées dans l'après-midi du 6 mars. La participation moyenne est de 10 personnes. Ces formations ont permis de mettre en évidence une forte attente de la part de la micropropriété (moins de 1ha) – 13 nouveaux propriétaires sur 18 inscrits. Les formations pour les propriétaires de plus de

1ha, quant à elles, ont souvent regroupé les mêmes personnes.



\*Promotion des documents de gestion durable :

En 2019, 22 nouveaux propriétaires ont été rencontrés et conseillés, pour un équivalent en surface de 96ha.

Quatre nouveaux CBPS+ ont été mis en place, pour une surface de 27,9ha. Cinq autres sont en cours d'écriture ou en attente d'approbation, pour une surface de 38,8ha. Cette augmentation est significative par rapport aux années précédentes. Le seuil objectif des 50% de la surface de plus de 4ha sous document de gestion n'est toutefois pas encore atteint (47% après approbation des documents en cours).

Dans le cadre de la promotion et du soutien à la gestion durable des boisements, la collectivité répond à un appel à projet de l'Agence de l'eau sur les Paiements pour Services Environnementaux. Ce dossier comprendra un volet forestier, pour réfléchir notamment au respect des sols dans les exploitations forestières.

De plus, le territoire ayant été élu Territoire Engagé Nature à l'échelle Régional, un travail sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière est initié. Un travail de restauration

des mares forestières est initié avec Vendée Eau et se poursuivra sur l'année 2020. Enfin, une fiche technique à destination des propriétaires de boisements sur la prise en compte de l'écrevisse à pattes blanches lors des exploitations, est en cours, en lien avec la Fédération de Pêche et le CPIE Sèvre et Bocage.

### Axe V : Améliorer la valorisation du bois local

**Objectif pour l'année 2019-2020**

- mettre en relation les entreprises de la filière bois
- soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel, afin de développer l'utilisation du bois local.
- explorer les débouchés en aménagements extérieurs pour le bois issus de premières éclaircies de taillis châtaignier
- mettre en œuvre un aménagement extérieur / une construction en bois local
- Mettre en place des clauses d'utilisation minimales de bois local dans les Zones d'Activité/les lotissements
- Garantir la durabilité de l'approvisionnement des chaudières locales
- Développer la demande en bois énergie

**Résultat**



\*Mise en relation des entreprises de la filière bois :

En 2019, un groupe de travail entre bûcherons-élagueurs et entreprises de transformation a été organisé, afin de réfléchir sur une organisation commune des transports et de la transformation des petits volumes de bois de qualité. Deux réunions et une visite de la commune de Cerizay ont été organisées avec ce groupe. En plus de cela, le groupe a été invité à la formation sur la transformation du châtaignier dans le Limousin (cf § formations propriétaires). A la fin de l'année, aucune démarche collective n'a encore été mise en place. Cependant, individuellement, les entreprises d'abattage ont pu trouver des solutions à la transformation de leur bois, grâce à une meilleure connaissance des artisans et scieurs locaux.



\*Soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel, afin de développer l'utilisation du bois local :

La SARL Chaumieau, scierie basée à la Flocellière, a pu acheter une scie multi-lames et un nouveau banc de scie, permettant d'augmenter de façon significative sa production et de la diversifier. Malgré une recherche de financement, aucune aide régionale ne correspondait à cette activité familiale complémentaire de la production industrielle que l'on peut voir ailleurs en Pays de la Loire. L'investissement a donc été entièrement à la charge de la scierie.

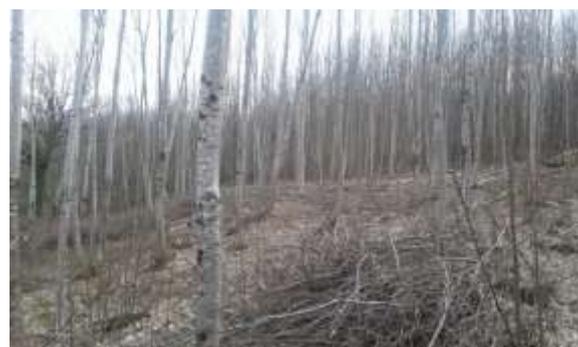
Cette opération d'extension de l'entreprise a été possible grâce à la création d'un STECAL dans le PLUi pour favoriser cette dernière entreprise de 1<sup>ère</sup> transformation du bois présente sur le territoire.



\*Explorer les débouchés en aménagements extérieurs pour le bois de châtaignier :

Cette action avait pour vocation à trouver un modèle économique viable pour les premières éclaircies de taillis de châtaignier.

-L'éclaircie de la Bernardière (0.33ha à Sèvremont), vendue à des particuliers en bois de chauffage a été économiquement positive.



La vente de bois de chauffage s'est effectuée à 5€/st (environ la moitié du prix du marché pour une coupe rase de taillis de châtaignier), soit un bénéfice d'environ 180€/ha. La problématique pour dupliquer ce test est de trouver assez d'acheteurs de bois de chauffage pour réaliser l'opération dans des temps raisonnables (il faudrait entre 10 et 12 acheteurs de bois de chauffage pour 1ha d'éclaircie). Cette opération ne semble donc pas réalisable à plus grande échelle.

-L'éclaircie de la Maison Neuve (1.8 ha à Montournais) : l'opération devait être une opération blanche pour le propriétaire, le bois permettant de payer l'exploitation. Cependant, elle n'a pu aboutir, l'opération étant encore déficitaire. Un travail de recherche de financements privés dans le cadre du label bas carbone a été lancé et sera poursuivi en 2020 afin de permettre à des propriétaires possédant des surfaces importantes d'effectuer des conversions de taillis.



\* Mettre en œuvre un aménagement extérieur / une construction en bois local :



Quelques projets d'aménagements extérieurs ont vu le jour en 2019 : des ganivelles en peuplier et châtaignier (Communauté de Communes), un cabanon d'accueil en châtaignier et douglas pour l'office du tourisme (Sèvremont), l'aménagement des espaces extérieurs devant le centre aquatique (Communauté de Communes), un claustra en chêne et châtaignier (Bouppère – cf §I), un abri bus (Saint Mesmin).



Deux projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projet Habitat Biosourcé. Ces deux rénovations se situent dans le centre bourg de la Flocellière, et utilisent tout deux du bois et d'autres matériaux biosourcés locaux.

Le premier comprend les travaux suivants : une terrasse en douglas, la mise en place de cloisons intérieures en ossature douglas, isolation chanvre et contre-plaqué de pin maritime, des parquets en châtaignier, des portes en frêne.

Le deuxième projet comprend pour sa part : une extension en ossature douglas et bardeaux de châtaignier, des reprises de charpente et de volige en pin, des portes et des parquets en chêne, un escalier en hêtre, une isolation en chanvre et paille.

Les travaux auront lieu dans le courant de l'année 2020. Une communication a déjà eu lieu, via le bulletin communautaire et un article dans Ouest France (cf §sensibiliser le grand public aux usages des bois locaux). Il est prévu plusieurs visites pendant et après les chantiers afin de

communiquer sur l'usage des bois et autres biosourcés locaux dans la construction et la rénovation, autant auprès des professionnels que du grand public.

De plus, deux projets communaux de grande ampleur sont en cours de réflexion :

-l'extension de l'EHPAD de la Flocellière, en ossature douglas et bardage douglas et châtaignier.

Le projet est coordonné par Vendée Extension, l'AMO travaillant pour la commune.

-l'extension de l'école du Boupère.



\*Mettre en place des clauses d'utilisation minimale de bois local dans les Zones d'Activité/les lotissements et prendre des engagements pour les espaces et les constructions :

De nouvelles aides à l'utilisation de biosourcés ont été votées en début d'année 2020, dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat). Une subvention sera accordée aux particuliers pour la pose :

-de menuiseries en bois feuillus,

-de lambris, parquet et bardage en châtaignier, chêne ou douglas

-d'isolation en chanvre ou en paille (la laine de bois n'étant pas produite localement).

De plus, un travail a été mené, en partenariat avec les services urbanismes de la communauté de communes, afin que le règlement d'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) qui couvrira la plupart des bourgs en 2020 prenne en compte l'usage du bois en extérieur.

Enfin, la communauté de communes s'est engagée dans un partenariat avec Atlanbois, pour être territoire test dans le cadre du projet Life With Timb'Air. Ce projet aura entre autre pour vocation de développer la construction bois sur le territoire et de calculer l'impact carbone de cette action. Dans ce cadre, un suivi des constructions et rénovations utilisant du bois est prévue par les services urbanismes, afin d'adapter la politique en fonction de la demande actuelle.



\*Améliorer l'approvisionnement des chaufferies bois communales :

Le test de criblage initié en 2018 a été poursuivi en 2019, pour un meilleur fonctionnement des chaufferies et un développement de l'usage du bois en paillage animal.



\*Développer la demande en bois énergie :

L'installation d'une nouvelle chaufferie bois a été votée en 2019 pour le chauffage du centre aquatique de Pouzauges. Cette nouvelle chaufferie permettra de doubler la demande locale en bois énergie.

## Axe VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local

Objectif pour l'année 2019-2020

- Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion du bocage
- Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux usages des bois locaux
- Organiser des formations pour les agents des collectivités sur l'usage des bois locaux
- sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux
- informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés

Résultat



\*Sensibiliser le grand public et les scolaires :



En 2019, 4 classes de primaire, des écoles Saint-Joseph à La Flocellière et Notre Dame du Donjon à Pouzauges, ont suivi le programme « Le Bois dans le bocage », présentant le bois, depuis la gestion forestière jusqu'à sa transformation finale.

De plus, des interventions sont prévues pour les sept classes de 2<sup>nd</sup> du Lycée de Pouzauges, sur le lien entre biodiversité et gestion forestière. Ces interventions auront lieu pendant la semaine de la biodiversité, en mai 2020.

Deux sorties ont été organisées en forêt, en partenariat avec le Relais des Assistantes Maternelles du territoire, afin de sensibiliser un plus large public.

Enfin, le centre de loisir De Bou' les p'tits Père' (Boupère) a ciblé son projet annuel d'établissement autour de la nature, avec un zoom sur la forêt et la filière bois (visite de scierie, découverte de la biodiversité dans un bois, jeu sur la trame verte et bleue, construction d'un hôtel à insecte, ramassage de déchets sur les sentiers pédestre, lecture de contes...). Une animation a en particulier eu lieu pendant la Semaine Internationale de la Forêt, avec plusieurs interventions de professionnels (bûcheron-élagueur, grimpeur dans les arbres, forestier).



\*Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux usages des bois locaux.



Une journée de formation a eu lieu sur cette thématique (cf §formations propriétaires), via la visite de la scierie Chaumieau.



**\*Organiser des formations pour les agents des collectivités sur les usages des bois locaux :**

Deux agents de la collectivité ont suivi la formation proposée par Atlanbois sur la construction bois. Une rencontre entre les services techniques de toutes les communes est prévue suite aux élections municipales pour faire le bilan de tous les aménagements en bois local mis en place au cours des trois ans, afin que chaque commune puisse s'inspirer des autres.



**\*Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux :**



- Plusieurs articles dans le journal local (ouest France) et dans les bulletins communautaires
- 1 chantier jeune à Saint Mesmin pour la construction d'un abri bus en châtaignier.
- Deux évènements sur l'usage des bois locaux à destination du grand public : le salon de l'habitat durant la Foire d'Automne (Pouzauges) et le Festival des Solidarités (Pouzauges). Ces évènements ont été l'occasion pour les habitants d'avoir des informations, sous forme de tables rondes et de stands, sur le bois et les autres matériaux biosourcés. Plusieurs partenaires étaient présents à ces évènements : Atlanbois, Echobat, le Collectif Paille Armoricaïn, et Construire en Chanvre.



Une visite des bâtiments biosourcés de Château d'Olonne et de Bretignolles sur mer (85) a été organisée début d'année 2020, pour permettre aux élus ayant des projets de construction bois de s'inspirer de ces exemples et de mieux comprendre les conditions de réalisation de ces chantiers. Une dizaine d'élus a pu découvrir la base logistique des Taffeteaux (structure bois lamellé-collé et isolation chanvre), les Ecolodges de la « Ferme du marais Girard » de Bretignolles (construction bois et isolation biosourcée, poêle à bois), ainsi que le centre bourg de Bretignolles (renouvellement urbain, réalisation d'espaces verts).



**\*Informers les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés :**

Le livret récapitulatif à destination des propriétaires forestiers, sur la gestion de leurs bois et les interlocuteurs en forêt privée a été diffusé à l'ensemble des propriétaires de plus de 1ha en début d'année 2019.

